

REGLEMENT DU JEU RRG NORD « Bon Plaisir »

ARTICLE 1 : La SA Renault Retail Group Nord pour son établissement de Douai, rue de Cambrai 59 500 Douai, organise du 3 avril au 30 avril inclus, avec les commerces de l'union des commerçants de Douai, un jeu avec obligation d'achat intitulé « Bon plaisir ». La Liste des commerces participants est déposée auprès de la SCP Leleu Cuvelier Charley, 294 rue Solférino 59 800 Lille, Huissiers de justice associés.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Ce jeu est réservé aux personnes physiques et majeures demeurant en France métropolitaine, ne peuvent participer à ce jeu :

- Les salariés du groupe RRG, les salariés de l'établissement RRG organisateur et leurs familles respectives vivant sous le même toit.
- Les membres des commerces participants à l'opération et leur famille

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION :

Pour participer au jeu, il faut remplir un bulletin de participation disponible dans les commerces de l'union des commerçants de Douai (liste des commerçants fournie en annexe). Il est impératif de déposer le bulletin dans l'urne située dans l'établissement Renault Douai rue de Cambrai 59 500 Douai. Seuls les bulletins de participation mis à disposition par l'établissement organisateur seront pris en compte à l'exclusion de tout autre support.

La participation au jeu est comporte obligation d'achat dans les commerces de l'union des commerçants de Douai. Il n'est possible d'utiliser qu'un bulletin de participation par personne (même nom, même adresse postale) sous peine de nullité de tous bulletins. Il n'y a qu'une seule possibilité de gain par personne pendant toute la durée du jeu. Le bulletin de participation devra comporter obligatoirement les mentions suivantes : nom, prénom, nom marital le cas échéant, adresse postale, email et téléphone. Tout bulletin incomplet sera déclaré comme nul.

ARTICLE 4 : DOTATION

Est mis en jeu : 4 « bon plaisir » d'une valeur unitaire de 200 € TTC. Le « bon plaisir » est un chèque cadeau qui peut être utilisé uniquement dans les commerces de l'union des commerçants de Douai (liste des commerçants fournie en annexe). Ces lots ne sont pas cessibles ni transmissibles. Ils ne peuvent faire l'objet d'un échange ou remise de leur contre-valeur totale ou partielle en numéraire.

ARTICLE 5 : MISE A DISPOSITION DU LOT

Le gagnant sera informé de son gain par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au domicile qu'il aura indiqué sur son bulletin, dans un délai de deux semaines à l'issue du tirage au sort. A défaut de retrait du lot au plus tard le 29 mai 2017, il sera alors considéré comme abandonné. Il ne sera effectué aucune recherche de domicile ou de domiciliation.

ARTICLE 6 : REALISATION DU TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort aura lieu le vendredi 5 mai à 10h30 en public, dans l'établissement Renault Fâches- Thumesnil, 1 route de Vendeville 59155 Fâches-Thumesnil. Il sera effectué parmi l'ensemble des bulletins récoltés par l'organisateur du jeu.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer à cette opération implique l'acceptation pleine, entière et définitive des dispositions du présent règlement. Chaque participant sait que l'intervention du hasard ne peut lui donner d'autre assurance que celle de l'espérance d'un gain éventuel et aléatoire.

Toute difficulté pratique, d'interprétation ou d'application du présent règlement sera tranchée souverainement par l'établissement organisateur. Sa décision sera sans appel.

Le gagnant concède sans aucune contrepartie financière ou autre à l'établissement organisateur le droit d'utiliser son nom, prénom, indication sommaire de son lieu de résidence et photographie à toute fin commerciale, sauf renonciation à bénéficier de son lot.

ARTICLE 8 : DEPOT DU REGLEMENT DU JEU

Le présent règlement complet du jeu est déposé auprès de SCP Leleu Cuvelier Charley, 294 rue Solférino 59 800 Lille, Huissiers de justice associés à Lille. Le règlement des opérations et la liste des commerces de l'union des commerçants de Douai sont adressés à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : service marketing, Renault Retail Group Lille Métropole, 1 route de Vendeville, 59155 Fâches Thumesnil. Remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur ; joindre un R.I.B.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les coordonnées des participants collectées dans le cadre de leur participation au jeu sont à destination exclusive de l'établissement organisateur et seront traitées par fichier informatisé. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 modifiée par la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 06/08/2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations les concernant auprès de l'établissement organisateur. L'exercice du droit de retrait entraîne l'annulation de la participation au jeu.